



Comité Technique Paritaire du SNIA réuni le 18 juin 2009

*« Un ordre du jour dense,
pour un contenu bien creux »*

Vos représentants titulaires CGT étaient présents: J.CHOPARD et P.CLARY, ainsi que T.VERTON, suppléant. Ils vous rendent compte de leur mandat.

L'ordre du jour de ce 2^{ème} CTP était très dense puisqu'il comportait 9 points, dont le 8^{ème} comprenant 7 sujets non-traités lors du précédent CTP et 6 questions diverses.

1. Approbation du CR du CTP du 18 décembre 2008

La CGT a fait modifier une coquille et fait inscrire sa demande de mise en place d'un comité de suivi local sur le repositionnement des personnels des bases de Bretigny et Taverny.

2. Projet de règlement intérieur du CTP SNIA

Le règlement intérieur du CTP/S avait déjà fait l'objet d'un long débat lors du CTP de décembre. Le Secrétaire Général du SNIA a déclaré qu'il avait été transmis au service juridique de la DGAC qui n'aurait émis que peu d'observations.

La CGT s'est prononcée CONTRE, le projet de règlement intérieur proposé constituant un recul par rapport au règlement type. La réalité a démontré la futilité de proposer un allongement de la durée de transmission du compte-rendu au secrétaire-adjoint puisque dernier CTP, l'Administration ne l'a pas respectée.

Résultats du vote : **Pour** 8 Administration, 4 FO, 1 CFDT **Contre** 2 CGT et 1 Absent (CFDT)

3. Réorganisation du réseau d'ingénierie aéroportuaire (suite)

Ce point faisait écho à la 2^{ème} réunion du groupe de travail ministériel sur l'ingénierie aéroportuaire qui s'est tenue le 5 juin dernier. Les mêmes documents préparatoires étaient fournis.

Le Directeur a présenté le diaporama « Modalités du transfert au MINDEF » traitant en premier lieu du « repositionnement des agents concernés par des fermetures de bases aériennes », puis « le rattachement au ministère de la Défense dans le cadre de la création des SLI(-NG) ».

Unaniment les représentants du personnel ont dénoncé le manque d'information à fournir par l'Administration aux personnels concernés.

La CGT a rappelé son opposition à la RGPP Défense et plus particulièrement au projet de réorganisation du réseau IA présenté conjointement par le MEEDDAT et le MINDEF. Le transfert des SLI au MINDEF, en 2011, pour aller constituer des USID des BDD, démantèle les missions actuelles des SLI, faisant perdre l'attrait de la plupart des postes. Les USID seront recentrées sur de l'ingénierie de maintenance; les travaux en régie étant voués à être externalisés globalement. Quant au déroulement de carrière, les agents du MEEDDAT mis à disposition sous gestion Défense, pourraient être placés sous l'autorité hiérarchique d'un officier-infra et mis en concurrence avec les personnels Défense (civils et militaires). Pour les OPA mis à disposition gratuite des BDD, la CGT a dénoncé une mise en extinction programmée et demandé ce qu'il adviendrait si leur missions étaient externalisées.

La CGT a également émis un doute sur les réelles capacités du MEEDDAT, du SNIA à influencer sur les décisions du MINDEF. La DCSID ayant déjà établi en catimini un projet de réorganisation et de dimensionnement (DUO) en effectif des services d'infrastructure (dont les USID) avec rattachement hiérarchique à la DCSID, en 2014 (hors régies rattachées aux BDD). De plus, elle a fait observer que le calendrier de la réorganisation fait apparaître que la charte de gestion entre les deux ministères serait débattue en début d'année 2010 pour un passage en CTPM à la mi-2010 et enfin que la grande majorité des Chefs de SLI ont exprimé leur désintérêt pour les USID lors d'une réunion du Club des SLI. Il est donc impossible, pour l'heure, aux agents du MEEDDAT de connaître les conditions de gestion et les perspectives de carrière au MINDEF.

Sur les fermetures de bases, le Directeur a précisé que la fermeture d'une base ne signifiait pas forcément la disparition de la présence du MINDEF sur le site et fait état du relatif isolement des bases de Colmar et de Cambrai qui n'ont pas beaucoup de services du MEEDDAT à proximité. Sur le déroulement de carrière en USID, le fait que des ITPE prennent la direction des USID constituerait une garantie de déroulement de carrière des agents MEEDDAT, toutefois ils ne seraient pas nécessairement remplacés par des ITPE mais pourraient l'être par des Officiers-Infra. Sur les OPA, il a indiqué que si leurs tâches étaient externalisées, il y aurait une concertation avec le MINDEF et qu'ils pourraient en cas être rapatriés au sein du Ministère.

Conséquences pour le SNIA et ses agents

Bases aériennes qui ferment Brétigny, Taverny

L'administration a déclaré continuer d'œuvrer au redéploiement des personnels MEEDDAT de Brétigny vers la subdivision d'Athis et de Taverny vers celle du Bourget. Les agents MEEDDAT encore en poste sur chacun des deux sites feront l'objet d'une attention particulière.

FO a fait état de l'intrusion inacceptable au SLI de Taverny d'un militaire de l'ESIE prétendant faire le recensement des locaux qui devraient leur revenir. La Direction a condamné ce geste et demandera des comptes à l'Armée de l'Air.

La CGT a demandé la composition de la cellule d'écoute que le SNIA est censé avoir mise en place et rappelé sa demande de création d'un comité de suivi.

Selon le Directeur, la cellule d'écoute est composée de lui-même, du Secrétaire Général et de la Chef du Personnel. Il ne s'est toujours pas engagé sur la mise en place d'un comité de suivi local des restructurations...

Unités opérationnelles de Villacoublay et de Saclay transférées au MINDEF

La CGT a demandé qu'elles étaient les garanties apportées aux agents des SLI du SNIA ne souhaitant pas rejoindre le Ministère de la Défense.

Pour le Directeur; la garantie: c'est que le contenu des postes des futures USID soit travaillé en concertation avec le Directeur Régional de la DRSID d'Ile de France et de tout faire pour assurer la continuité de service entre les SLI du SNIA tels qu'ils existent et les futures USID.

La CGT a réclamé un engagement du Directeur pour émettre des avis favorables systématiques aux demandes de mutation des agents des SLI du SNIA et que soient publiées les postes vacants sur l'Intranet du service afin de permettre aux agents concernés de voir les perspectives qui s'offrent à eux au sein du service.

Le Directeur n'a pas voulu le garantir, mais a précisé qu'il sera fait attention au souhait des agents, en indiquant que si tous les agents voulaient aller à l'USID, il n'y avait pas de problème. Le Secrétaire Général a indiqué qu'il n'était pas favorable à la diffusion des postes vacants.

Pour la Direction, la préoccupation prioritaire est comment prévoir des transferts d'activités notamment comptables vers la DRSID en vue de redéployer les agents administratifs de ses SLI. Entre Saclay et Villacoublay, il devrait y avoir 9 postes transférés du SNIA vers le MINDEF et autant redéployés au sein du SNIA dont un certain nombre pourrait composer une unité « temporaire » du SNIA sur la BA de Villacoublay dédiée aux opérations d'ingénierie aéroportuaire en cours.

Saclay

Une réunion a eu lieu la veille avec la DCSID et la DGA confirmant le transfert du soutien infrastructure de la DGA au sein du SID. Saclay serait rattaché à l'USID de Monthléry (plus à Villacoublay), le nombre d'agents prévu sur site par la DCSID est de 2 (hors régie), mais les négociations entre DCSID et DGA ne seraient pas closes.

Villacoublay

Peu abordé, une unité « temporaire » du SNIA pourrait être envisagée à Villacoublay. Les agents du SLI seront transférés à l'USID en étant placés à priori en mise à disposition sous gestion Défense. Il n'est plus mentionné de cas particulier, pour le SLI de Villacoublay.

NOTA CGT: Un dispositif d'affectations pré-fléchées, sous forme de mobilité forcée?

Les futurs pôles opérationnels du SNIA

Implantations et zones d'action

Il a été présenté un nouveau diaporama intitulé « Réflexion sur la mise en place des pôles du SNIA ingénierie opérationnelle et patrimoine » comportant une carte intitulée « principes structurants du SNIA » faisant apparaître la densité de sites DGAC et de bases aériennes pérennes et découpant le territoire métropolitain + la Corse en 10 zones (zones de compétences prioritaires des pôles). Les « sièges » pressentis des pôles intitulés : Le Bourget (Nord), Athis, Strasbourg (Est), Châteauroux (Centre), Nantes (Ouest), Lyon St Exupéry, Bordeaux-Mérignac (Atlantique), Toulouse-Blagnac (Sud), Aix en Provence (Méditerranée) et Nice-Corse (Azur).

La CGT a demandé des explications sur cette carte entre autre où se trouvent exactement les implantations envisagées autres que celles des « sièges » des pôles indiqués sur la carte.

Le Directeur a précisé qu'il était envisagé de maintenir des implantations actuelles de SLBA tels qu'à Bâle-Mulhouse, Montpellier, Perpignan, Lille-Lesquin, Ajaccio, Figari... en indiquant que les agents concernés ne seraient pas isolés puisqu'ils bénéficieraient de la présence de services de la DGAC à proximité. Pour l'Outre-Mer, les SLBA en place resteront rattachés à leur service actuel; il ne serait pas question pour le SNIA de gérer des agents aussi loin. Cette carte aurait été réalisée avec l'aide d'une application du SETRA, les zones en gris foncé sont censées correspondre à un déplacement d'un maximum de 2 heures de trajet depuis le siège de pôle.

La CGT a, une nouvelle fois, déploré pour cette réorganisation, l'absence de débat sur la pertinence de la mutualisation actuelle des missions (Civiles-Militaires) et demandé quels seront les liens avec les futures DDT mais aussi avec les services locaux de la DGAC (SNA, DSAC-IR...) ainsi qu'avec les différents services du SID (DRSID, ESID et USID) permettant de garantir le plan de charge du SNIA tant côté DGAC que Défense. Elle a également réclamé qu'un débat ait lieu, sur le bilan de la mise en place du SNIA et sur les liens futurs entre antennes et pôles.

En guise de débat, le Directeur a rappelé le contenu de la fiche « missions des pôles opérationnels du SNIA » en précisant que toutes les missions réalisées aujourd'hui dans les SLBA continueront à l'être par la suite. Il a précisé que les arrêtés d'organisation voire de création du SNIA, datant de 2008, seraient amenés à évoluer.

Dimensionnement

Il a été également remis en séance une étude recensant l'ensemble du patrimoine DGAC ou Aéronautiques Défense et les activités pour le compte de la DGAC et en ingénierie spécialisée pour le MINDEF réalisé par le SNIA, les SLI et SLBA de DDE. Il est ainsi déterminé un poids pondéré d'activité (sans unité, la pondération porte sur le volume d'activités estimé pour chaque type d'installation) par zone de compétence prioritaire de chaque pôle. Un pré-dimensionnement des effectifs a été remis « par erreur » puis arraché des mains des membres du CTPS, celui-ci faisait apparaître un flux entrant de 251 ETP vers le SNIA! Bien évidemment, à ces poids relatifs doivent correspondre des ETP...

NOTA CGT: Aucun véritable débat n'a eu lieu sur la future organisation du SNIA!

Répartition de l'activité des futurs pôles du SNIA

Pôles opérationnels du SNIA	Poids pondéré
Aix en Provence	56,17
Châteauroux	23,95
Lyon	42,59
Mérignac	61,33
Nantes	29,90
Nice-Corse	30,10
Paris-le-Bourget	66,04
Paris-Orly	66,18
Strasbourg	34,02
Toulouse	42,15

4. Démarche qualité et certification au SNIA

Présentation d'un diaporama fourni dans les documents préparatoires par M.CARNINO-BIDART. Elle a indiqué en fin de présentation qu'il était fait appel à un prestataire extérieur (le même que dans d'autres services de la DGAC qui ont été certifiés).

La CGT SNIA a émis une opinion négative sur la mise en place d'une démarche qualité avec l'objectif d'une certification ISO 9001 car ce procédé a été conçu pour le monde des entreprises privées et pas pour la fonction publique. Cela traduit une dérive de la conception d'un rapport services publics-usagers vers un rapport fournisseurs-clients (théorie d'organisation des entreprises datant des années 80) y compris au sein de l'administration. Il est d'autant plus déplorable d'avoir recours à un prestataire extérieur pour résoudre les problèmes organisationnels du service que celui-ci n'est pas stabilisé et que les agents n'ont pas été consultés (ou écoutés) en interne pour proposer des solutions ou des méthodes plus efficaces.

Pour prendre l'exemple le plus proche et le plus récent de démarche de certification : le STAC. La CGT a pu constater localement la mise en place d'indicateurs farfelus. Celui-ci connaîtra les conclusions de son 1^{er} audit interne (audit de confirmation) en septembre; cela permettra peut être de tirer un bilan de la démarche.

NOTA CGT: On retiendra le coût de cette « intervention extérieure » en vue d'une certification ISO 9001 du SNIA, 50 000€ pour 50 jours de travail soit 800€ la journée.

5. Bilan de l'activité 2008 (et de la mise en place du SNIA?)

Une présentation de différentes cartes et tableaux a été effectuée à partir d'un dossier fourni remis dans les documents préparatoires. Ce dossier était composé entre autre d'un bilan des promotions, des activités marchés, des flux d'effectifs et des activités (SNIA pour le MINDEF et réseau IA civil pour la DGAC).

NOTA CGT: Si le dossier remis était fourni, pour autant il n'y a eu aucun bilan de la mise en place du SNIA qui aurait pu abordé notamment les relations entre siège et antennes (principe de double tutelle fonctionnelle et hiérarchique), le rattachement des subdivisions à un département unique, les relations entre départements, le rattachement à la DGAC. De plus, une nouvelle réorganisation du réseau IA se profile sans que le SNIA ne se soit doté d'un projet de service.

La CGT dénonce le refus systématique de l'Administration de fournir les effectifs autorisés/cible conformément au prérogative d'un CTP!

6. RTT: - Avancement de la réflexion – R.I. du SNIA - Déplacements longs

Ce point, introduit par le SG et étayé par la Chef du BPF, était l'occasion de faire un bilan d'étape des réflexions issues du Groupe de Travail ARTT du 19 février 2009 (voir le tract CGT: ARTT SNIA diffusé en mars). Il a été rappelé la nécessité d'établir un règlement RTT du SNIA compatible avec les cycles en vigueur à la DGAC. Il a été également confirmé que le SNIA maintiendra un régime à horaires variables. Sur les déplacements longs, la réflexion locale a été suspendue du fait de la mise en place d'un groupe de travail au sein de la DGAC sur ce sujet. Il est apparu au cours de celui-ci que le SNIA comme le STAC et le SEFA feraient l'objet d'un traitement différencié car ce sont les seuls services munis d'horaires variables (et donc de pointeuses). Le principe retenu est celui d'un décompte différencié des heures de récupération pour déplacements longs et des heures de récupérations classiques et qu'il n'y ait pas d'écêtement pour les missions non habituelles.

Le SG et la Chef du BPF ont indiqué qu'ils rédigeront un projet de règlement et un texte sur les déplacements longs pour la rentrée et qu'il sera organisé une nouvelle réunion du GT ARTT.

La CGT a demandé comment seraient gérés entre temps les déplacements longs et réclamé que l'Administration rappelle à l'encadrement le dispositif en vigueur notamment que le décompte à minima du temps de travail effectif est d'une journée « standard ».

Le Directeur a demandé que l'on décompte, dès le 1er juillet, les déplacements longs pour une éventuelle prise en compte rétroactive.

Enfin, la CGT a fait observer que les agents du SNIA amenés à être transférés seraient soumis au 1er janvier 2011 au régime RTT des USID et changeraient de régime RTT, deux fois en deux ans. Elle s'est interrogée sur l'opportunité de mettre en place le nouveau régime au 1er janvier 2010.

Le Directeur a reconnu les problèmes que cela pouvait générer et indiqué que le régime actuel pourrait être prolongé pour les agents de ces seules unités.

NOTA CGT: La CGT invite les agents amenés à effectuer des déplacements longs à tout noter et à ceux qui rencontreraient des difficultés avec leur hiérarchie quant au décompte à la contacter. Elle continuera à défendre, un régime ARTT pour le SNIA prenant en compte le meilleur des dispositions antérieures et apportant des améliorations aux agents. Ci-dessous le rappel des cycles DGAC

Cycles D.G.A.C.	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4	Cycle 5
Horaire hebdo	35h / 5 jours	35h / 4,5 jours ou 70h / 9 jours	36h30 / 5 jours	36h30 / 4,5 jours ou 73h / 9 jours	37h30 / 5 jours
Durée quotidienne	7h / jour	3h53 / ½ journée ou 7h46 / jour	7h18 / jour	4 h03 / ½ journée ou 8h06 / jour	7h30 / jour
Jours CA	25 jours	22,5 jours	25 jours	22,5 jours	25 jours
Jours ARTT	0	0	8,5 jours	8,5 jours	15 jours

7. Mise en place d'un outil de suivi du temps passé

Présentation de SAM (suivi des activités du ministère) Cru 2009 version DGAC puisqu'il « enfin » mis en œuvre à la DGAC (pour la CGT on aurait pu s'en passer).

Ce point n'a pas fait l'objet d'un grand débat, si ce n'est pour connaître la nomenclature des opérations à rentrer dans les tableaux et qui doit remplir le tableau mensuel (l'agent, le supérieur hiérarchique ou encore le secrétariat).

NOTA CGT: Ce mode de décompte du temps passé à chaque activité n'est pas un gage d'amélioration de l'efficacité d'un service public à satisfaire les besoins sociaux puisque notamment aucun critère qualitatif n'y est défini.

8. Points non-traités lors du CTP du 18 décembre 2008:

x Décentralisation aéroportuaire en Ile de France bilan sur la m.à.d des agents

Selon l'Administration qui a pris contact avec les collectivités et les agents concernés: tout le monde est content si ce n'est le manque d'informations en provenance du SNIA. Ce a quoi il devrait être remédié par l'attribution d'adresses électroniques aux agents. Quant à l'accès à des ordinateurs reliés aux réseaux intranet du Ministère et de la DGAC, la réponse de l'Administration n'a pas été claire. Selon l'Administration, les agents (OPA + 1 ODGAC) sont mis à disposition à durée illimitée qu'il ne fallait donc pas s'inquiéter car ce ne sont pas les collectivités qui les payent.

La CGT a rappelé qu'une loi sur le transfert des parcs était en cours d'adoption au Parlement qui devrait faire évoluer la position des OPA transférés. La mise à disposition sans limitation de durée risque de glisser vers une position de détachement (les agents seront alors payés à terme par la collectivité d'accueil) avec possibilité d'opter pour le statut territorial dans des conditions désavantageuses pour des OPA en fin de carrière et surtout le risque de voir les collectivités demander à se séparer de ces anciens collègues.

x Déplacements: présentation de l'outil DIVA

Un diaporama a été projeté présentant ce nouveau système mis en place à la DGAC, celui-ci est organisé à partir d'un contrat-cadre passé par la DGAC avec la société Wagons-lits. Selon l'Administration du SNIA, ce système n'est pas tout à fait au point. Si cela est transparent pour les agents, les gestionnaires au SNIA de DIVA auraient eu quelques suées...

+ Mise en place d'une régie d'avance

A l'initiative de FO; cette demande a fait l'objet d'une fin de non-recevoir du Chef de la comptabilité qui ne veut pas avoir cette responsabilité qui entraînerait de la circulation et du stockage d'argent liquide. L'Administration a indiqué la possibilité aux agents du SNIA, où qu'ils soient, de demander une avance et de faire prendre les titres de transport par le service.

x Informatique: nouvelle messagerie

Au constat général, la nouvelle messagerie compatible avec la future messagerie de la DGAC est moins pratique que celle développée par le Ministère. La cellule informatique espère que la DGAC pourra développer à terme un outil comparable.

+ Politique informatique

Il a été fait état de l'absence de politique informatique dans le service. L'Administration a reconnu ce manque...

x Recours à des intérimaires au SNIA

L'Administration a fait état du recours à des intérimaires depuis l'été 2008. Aujourd'hui il reste un intérimaire remplaçant le poste vacant au secrétariat du département BAT-INFRA.

La CGT a dénoncé une nouvelle fois le recours illégal à des intérimaires (de droit privé) au SNIA qui remet gravement en cause le statut général de la fonction publique.

Elle a exigé de l'Administration (conformément aux prérogatives d'un CTP) que lui soit transmis tous les documents ayant permis au SNIA de recourir à des intérimaires (marchés à bons de commande) et que cette demande soit clairement inscrite au procès-verbal.

L'Administration a déclaré prendre bonne note de la demande de la CGT.

NOTA CGT: L'Administration doit faire la preuve de la légalité de sa démarche!

La CGT exige l'arrêt immédiat du recours à des intérimaires au SNIA et la reprise de ceux qui sont en poste (s'ils le souhaitent) sous contrat de droit public avec une rémunération au moins égale à celle d'un titulaire exerçant les mêmes fonctions (ce qui sera toujours inférieur au montant exorbitant facturé à l'Administration par la boîte d'interim MANPOWER).

x Mise en place d'une commission indemnitaire (pour les personnels à statut « Équipement » au SNIA conformément à la Circulaire DGPA du 13 juillet 2007)

L'Administration a rappelé que la DGAC ne souhaitait pas que soit mise en place ce type de commission en son sein (de peur qu'elle s'étende à ces propres corps), indiquant qu'un compte-rendu de la réunion d'harmonisation entre services de la DGAC est envoyé aux O.S.

La CGT a rappelé son opposition à l'individualisation des rémunérations par la mise en place de coefficients individuels fondés sur des critères subjectifs (l'appréciation du supérieur hiérarchique).

Dans ces conditions, puisque la DGAC ne souhaite pas respecter les règles de gestion des personnels Équipement, **la CGT a indiqué que la règle devait être simple:**

Pas de commission = Pas de coefficient de modulation individuelle en dessous de 1, avec suppression à court terme de toute modulation.

x Problème de ménages dans les bureaux (du siège)

Il a été fait état de la dégradation de la qualité du ménage au siège depuis son externalisation suite au départ en retraite l'an passé des deux OPA femmes de ménage. Les salariés de l'entreprise de ménage pourtant très efficaces, font un nombre d'heures insuffisant sur le site.

La CGT a rappelé les conditions très difficiles de ces salariés, devant intervenir sur des sites très éloignés pour des paies de misère, alors que la facture présentée au SNIA est élevée.

NOTA CGT: Une fois de plus, l'externalisation revient plus cher aux contribuables, pour une qualité de service dégradée et une précarité accrue des salariés.

x Fonctionnement de la cantine administrative (du siège)

Il a été fait état du départ, l'an passé d'un des cuisiniers (corps ATAE), son poste bien qu'il fut publié, a été supprimé par la DGAC (toutefois seule une ouverture de concours aurait permis le remplacement). La cantine fonctionne en flux tendu (continuité difficile à 2 agents) malgré l'aide pour la plonge et le service des agents du PMG. Le Directeur a indiqué que si la continuité n'était plus assuré, la cantine pourrait être externalisée et les 2 agents repris par le prestataire.

Unaniment les représentants du personnel ont fustigé cette perspective.

La CGT a invité l'Administration à prospecter du côté des subventions du CCAS voir en proposant une activité culinaire dans le cadre du CLAS pour obtenir des budgets en vue du recrutement d'un salarié par l'association de la cantine.

NOTA CGT: La CGT était intervenue auprès de SDP pour un recrutement sur concours d'ATAE et a fait face à un mur. L'issue est, soit la création d'un rapport de force pour faire ré-ouvrir le poste, soit la voie associative en récupérant des subventions.

+ Coefficient géographique (ISS, corps techniques)

Déjà abordé lors du dernier CTP, Il a été précisé une nouvelle fois que la circulaire indemnitaire du 16 décembre attribue un coefficient de service de 1,05 au SNIA. L'Administration a confirmé que ce coefficient sera bien le même pour tous (IdF et province). En revanche, la régularisation pour le paiement en 2009 des ISS 2008 ne serait sans doute pas faite avant la fin d'année.

La CGT a rappelé que le principe était de coller lors des versements mensuels le plus possible à la réalité, elle a reconnu toutefois la difficulté pour le service payeur (1 agent seulement dédié à la paie des personnels Équipement à SDP) de mettre en oeuvre rapidement la régularisation du coefficient de service.

NOTA CGT: La CGT rappelle avoir porté seule cette revendication auprès de la DGAC qui la accepte et fait valoir auprès de la DGPA. Elle rappelle par ailleurs qu'une réforme des coefficients d'ISS est attendue incessamment sous peu. Le coefficient du SNIA devrait vraisemblablement passer de 1.05 à 1.10.

Questions diverses (certaines étaient traitées au cours des points précédents)

+ Procédure de pré-positionnement des agents de Villacoublay, Taverny et Saclay

Pas de réponse! On notera, par ailleurs, la persistance de l'Administration du SNIA à s'exonérer de sa responsabilité sociale vis à vis des agents à statut Défense.

+ Renforcement du service du personnel au siège

Renvoyant au débat sur l'organisation future du SNIA, la CGT a prôné des services support déconcentrés pour les pôles s'appuyant notamment sur les services support des ex-SSBA SE et SO permettant de maintenir un lien de proximité relative.

+ Poursuite des travaux pour l'aménagement des locaux du siège

Le budget ne serait pas ficeler selon le SG (travaux de façade et de toiture devant être impérativement faits cette année). Toutefois ce sujet relève du Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS)

EPILOGUE: La CGT du SNIA déplore la tactique de l'Administration pour ce CTP qui a consisté à pratiquer l'enfumage général: en traitant superficiellement les points d'ordre du jour et en éludant le débat sur le bilan et les perspectives du SNIA, au regard du bouleversement sans précédent que constitue la nouvelle restructuration des services bases aériennes, sans apporter ni de réponses ni garanties concrètes aux agents du SNIA.

Contre la RGPP et la liquidation des services bases aériennes **LA LUTTE DOIT CONTINUER!**

L'heure est à la préparation d'une rentrée sociale digne de ce nom, permettant de déboucher sur un mouvement unitaire, interprofessionnel et durable sur la bases de revendications claires et unifiantes. C'est la seule voie à suivre pour faire échec à la politique du gouvernement et du patronat qui veulent résolument faire payer la crise, dont ils sont seuls responsables, aux salariés, chômeurs et retraités du public comme du privé.

Elle prendra toutes les dispositions en ce sens, y compris au sein des instances de la CGT, en recherchant localement l'unité la plus large possible.

LA CGT DU SNIA VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES !



POUR S'INFORMER, S'ORGANISER ET LUTTER

REJOIGNEZ LA CGT !

Pour contacter la CGT du SNIA: cgt-snia@regis-dgac.net